

Etudes à distance et remboursement des bourses

Par **Green**, le 15/07/2019 à 17:37

Bonjour,

Cette année j'ai fait des études à distance, j'ai rendu toutes les copies d'examens et j'ai assisté à la première session d'examens en présentiel, sauf que je n'ai pas assister au examens de rattrapage, il est écrit sur les résultats "Défaillant".

Par la suite j'ai contacté l'administration pour justifier mon problème, je tiens à préciser que je n'ai pas fournis de justificatif parce que c'était un problème personnelle et non médical. Bref, elle ma dit que ce n'est pas un problème et que je devais m'inscrire pour une nouvelle année en L1 si le souhaite. Je vais donc me réinscrire.

Ma question est : est-ce que je dois rembourser les bourses vu que j'ai été absente au rattrapage?

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/07/2019 à 07:07

Bonjour

Du moment que vous êtes défaillant, le CROUS peut en effet vous réclamer le remboursement des bourses.

Par **Green**, le 16/07/2019 à 17:08

D'accord. Merci pour votre réponse.